



République française  
Ville de Saint-Cloud  
Direction de la Voirie et Réglementation

S.M./C.T.

## ARRÊTÉ M 8/2023

### AUTORISANT L'INSTALLATION DE TOILETTES CHIMIQUES SUR LE TROTTOIR AU DROIT DU N° 18 BIS, AVENUE DE LONGCHAMP ET EN FACE DU N°1, RUE DE L'YSER

Le maire de la ville de Saint-Cloud,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2213-4, L. 2213-5 et L. 2213-6 ;

**Vu** le Code de la route, notamment les articles R. 411-25, R. 417-10 et les textes s'y référant ;

**Vu** l'arrêté municipal n° 2022-478 en date du 3 février 2023, fixant les conditions de stationnement dans l'ensemble du territoire communal ;

**Vu** l'arrêté municipal n° 2020-323 du 9 septembre 2020, portant délégation de fonction et de signature à Mme Capucine du SARTEL ;

**Vu** le règlement de voirie approuvé par le Conseil municipal le 10 mai 2012 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'autoriser l'installation de toilettes chimiques sur le trottoir au droit du n° 18 bis, avenue de Longchamp ainsi qu'en face du n° 1, rue de l'Yser sous l'aqueduc nécessaires au bon déroulement de la brocante « TOUTOCOTO » ;

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Du vendredi 24 mars 2023 à 9 h 00 au lundi 27 mars 2023 à 12 h 00, des toilettes chimiques seront installés sur le trottoir au droit du n° 18 bis, avenue de Longchamp ainsi qu'en face du n° 1, rue de l'Yser sous l'aqueduc.

**Article 2 :** La signalisation afférente à la présente réglementation sera posée et entretenue par les services techniques municipaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Une ampliation sera donnée au directeur des services techniques municipaux, au responsable de la police municipale et au commissaire de police, afin, chacun en ce qui le concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

3 - MARS 2023

Fait en l'hôtel de ville de Saint-Cloud, le

Pour le maire de Saint-Cloud et par délégation,



Capucine du SARTEL,  
Adjointe au maire déléguée à la voirie,  
à la propreté et à la mobilité.

Publication électronique de l'acte le : 3 - MARS 2023

Numéro :

Ou notification de l'acte le :

Acte exécutoire le : 3 - MARS 2023

